Regard ou avaloir cassé ou dégradé

Le signalement d'un regard ou d'un avaloir cassé ou dégradé est pris très au sérieux, car il peut présenter un danger pour les usagers du domaine public.

Nous transmettons immédiatement ce type de signalement aux Délégataires compétents, qui se chargent de sécuriser la zone concernée avant d'entreprendre les travaux de réparation nécessaires.

Contact

Val Parisis Agglo

01 30 26 39 41

Du lundi au jeudi

8h30-12h30 / 13h30-17h45

Vendredi de 8h30-12h30

Liens utiles
Signaler une anomalie sur le réseau d'assainissement